

Délibération n°19

L'AN deux mille vingt-quatre, le mardi 06 février, le conseil communautaire, convoqué le 31 janvier 2024 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
60

**Nombre de conseillers
en exercice :**
60

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
56

Nombre de votants :
56

Date de convocation :
31 janvier 2024

**Date d'affichage de la liste des
délibérations :**
14 février 2024

Objet : Convention de coopération avec le Conservatoire des Espaces Naturels Auvergne (CEN Auvergne) : avenant annuel 2024 de mise en œuvre d'actions

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BARBECOT Jacques, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M JEAN Daniel, M MAGNET Fabrice, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, M PONCÉ Stéphane, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, **titulaires.**
M DAIN Denis, **suppléant.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M BOISSET Jean-Pierre a donné pouvoir à M PECOUL Pierre,
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- M DEAT Alain a donné pouvoir à M DE ABREU Jérôme,
- M MAGNOUX André a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M VILLAFRANCA Grégory,
- M RESSOUCHE Bruno a donné pouvoir à M BELDA José,
- M ROUGEYRON Denis a donné pouvoir à Mme DE MARCHI Véronique,
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à Mme BERTHELEMY Hélène,
- M IMBERT Didier, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par M DAIN Denis, conseiller communautaire suppléant.

Absents :

- Mme LAFARGE Anne-Catherine,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie,
- Mme PANIAGUA Murielle,
- M WEINMEISTER Nicolas.

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Mme NIORT Nathalie

Rapport n°19 – Convention de coopération avec le Conservatoire des Espaces Naturels Auvergne (CEN Auvergne) : avenant annuel 2024 de mise en œuvre d’actions

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique et notamment son article L. 2511-6,
Vu les arrêtés préfectoraux n°18-02032 du 13 décembre 2018 et n°20230523 du 30 mars 2023 fixant les statuts de la communauté d’agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),
Vu l’arrêté conjoint de la Préfecture et de la Région Auvergne du 21 mai 2014 agréant le CEN Auvergne au titre du code de l’environnement,
Vu l’arrêté préfectoral en date du 11 juin 2018 agréant le CEN Auvergne en qualité d’entreprise solidaire d’utilité sociale,
Vu les statuts du CEN Auvergne déposés en Préfecture le 3 avril 2019,
Vu la délibération n°20230509.19 du conseil communautaire du 9 mai 2023 relative à la convention de coopération entre RLV et le CEN Auvergne,
Vu la convention de coopération conclue le 16 mai 2023 entre RLV et le CEN Auvergne,
Vu l’avenant annuel 2023 conclu le 16 juin 2023 entre RLV et le CEN Auvergne,

Considérant que le CEN Auvergne est chargé d’une mission d’intérêt général visant à contribuer à la préservation d’espaces naturels notamment par des actions de connaissance, de maîtrise du foncier et d’usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel sur le territoire régional ; et est chargé de mener des missions d’expertise locales et des missions d’animation territoriale en appui aux politiques publiques en faveur du patrimoine naturel,

Considérant la compétence de RLV en matière de protection et de mise en valeur de l’environnement, et les actions menées au titre de l’Espace Naturel Sensible (ENS) de la colline de Mirabel et de l’éducation à l’environnement et au développement durable,

Considérant les termes de la convention de coopération entre le CEN Auvergne et Riom Limagne et Volcans, prévue pour une durée de trois ans, et détaillant les axes de coopération à développer entre les deux entités,

Considérant le projet d’avenant annuel 2024 permettant notamment de finaliser le plan de gestion 2024-2033 de l’ENS de la colline de Mirabel, de mener à bien des travaux de gestion du site et d’organiser des animations auprès du grand public et des scolaires, pour un montant de 28 699 €,

Considérant les actions programmées par le CEN Auvergne et l’accompagnement prévu de RLV dans la mise en œuvre d’actions en faveur de la biodiversité et de l’environnement,

Considérant les avis de la commission environnement du 1er février 2024 et du bureau communautaire du 16 janvier 2024,

Le conseil communautaire, sur proposition de Madame la Vice-Présidente déléguée à l’Environnement et au Développement Durable, et à l’unanimité, décide :

- **De valider les termes de l’avenant annuel 2024 ;**
- **D’autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

A Riom, le 07 février 2024

Le Président
Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l’objet d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la Communauté d’Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d’un délai de deux mois pour répondre et qu’un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu’elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l’Administration).

Convention de coopération entre Riom Limagne et Volcans et le CEN Auvergne – Avenant annuel opérationnel 2024

ENTRE

Riom Limagne et Volcans, Communauté d'agglomération dont le siège est situé 5 mail Jost Pasquier, 63200 Riom, représentée par son Président, Monsieur Frédéric BONNICHON, dûment habilité par la délibération n°20240206.19 du Conseil communautaire en date du 06 février 2024, autorisant la signature du présent avenant à la convention de coopération,

Ci-après désignée « **Riom Limagne et Volcans** »,

d'une part,

Et

Le **Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne**, dont le siège est situé à la Maison de la Nature, 17 avenue Jean Jaurès, 63200 Mozac, représenté par sa Présidente, Madame Eliane Auberger, dûment habilitée par la délibération du Conseil d'Administration en date du, autorisant la signature du présent avenant à la convention de coopération,

Ci-après dénommé le « **CEN Auvergne** »,

d'autre part,

Riom Limagne et Volcans et le CEN Auvergne étant ci-après dénommés individuellement le « Partenaire » et collectivement les « Partenaires »,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le présent avenant annuel opérationnel s'inscrit dans la déclinaison de la convention de coopération signée entre les deux Partenaires le 16 mai 2023, comme le prévoit son article 4. Il identifie, dans le cadre défini par la convention, les actions prévues en 2024 pour lesquelles Riom Limagne et Volcans et le CEN Auvergne prévoient de travailler en synergie.

Article 1. Actions de coopération

Dans le cadre du présent avenant annuel opérationnel 2024, les Partenaires coopéreront pour assurer la mise en œuvre des actions suivantes :

- Espace naturel sensible de la Colline de Mirabel,
- Animations et gestion autour de la Maison de la nature et de l'environnement à Mozac,
- Accompagnement du Pays d'art et d'histoire,
- Accompagnement à la mise en valeur des voies douces,
- Intégration des enjeux de biodiversité sur les zones d'activité,
- Appui technique sur les zones humides du territoire,
- Préservation et valorisation du territoire Riom Limagne et Volcans.

Article 2. Missions et rôles des partenaires

Les Partenaires conviennent de coopérer pour la réalisation des actions suivantes :

- Espace naturel sensible de la Colline de Mirabel :
 - Riom Limagne et Volcans pilote la gestion de l'ENS,
 - Riom Limagne et Volcans met en œuvre la politique foncière,
 - Le CEN met à disposition ses propriétés foncières situées au sein de l'ENS afin de contribuer à cette politique publique,
 - Le CEN mobilise ses bénévoles pour la gestion, la surveillance et le suivi de l'ENS,
 - Le CEN accompagne la validation et la finalisation du plan de gestion actualisé,
 - Le CEN réalise les travaux usuels de débroussaillage et de petit entretien,
 - Le CEN réalise 3 animations grand public et 6 animations auprès des scolaires,
 - Le CEN réalise les contenus pour l'aménagement de 3 panneaux d'entrée sur l'ENS.
- Animations et gestion autour de la Maison de la nature et de l'environnement :
 - Riom Limagne et Volcans pilote l'aménagement de la Maison de la nature et de l'environnement,
 - Le CEN Auvergne accompagne l'aménagement de la Maison de la nature et de l'environnement et apporte son appui sur le volet espaces naturels,
 - Le CEN Auvergne mène des actions de gestion des milieux naturels autour de la Maison de la nature et de l'environnement (fauche, entretien verger),
 - Le CEN Auvergne organise quatre conférences pour le grand public,
 - Riom Limagne et Volcans et le CEN Auvergne assurent le relais d'information de ces animations au travers de leurs outils de communication.
- Accompagnement du Pays d'art et d'histoire :
 - Le CEN réalise 2 animations grand public sur les Sagnes de Pulvérières et le val de Morge.
- Accompagnement à la mise en valeur des voies douces :
 - Le CEN rédige du contenu et propose des illustrations pour les panneaux sur le thème de la biodiversité réalisés par Riom Limagne et Volcans le long de la coulée de l'Ambène.
- Intégration des enjeux de biodiversité sur les zones d'activité (action TEN et Atlas de la biodiversité) :
 - Le CEN élabore en lien avec Riom Limagne et Volcans un projet expérimental d'aménagement et de gestion différenciée sur une ZAC. S'il est validé, le projet pourra être mis en œuvre en 2025,
 - Riom Limagne et Volcans contribue à l'élaboration de ce projet.

Accusé de réception en préfecture 063-200070753-20240206-DELIB2024020619-DE Date de télétransmission : 15/02/2024 Date de réception préfecture : 15/02/2024
--

- Appui technique sur les zones humides du territoire Riom Limagne et Volcans (action TEN) :
 - Le CEN contribue à l'élaboration d'une proposition stratégique en faveur des zones humides pour intégration dans la seconde phase du Contrat territorial Morge Buron Merlaude.
- Préservation et valorisation du territoire Riom Limagne et Volcans :
 - Le CEN apporte son expertise aux politiques publiques de Riom Limagne et Volcans en faveur de la biodiversité et de la ressource en eau (ENS de l'Etang Grand, ...).

Tel que détaillé en annexe 1, le budget prévisionnel des actions de coopération mises en œuvre par le CEN Auvergne, et évaluées financièrement, représente en 2024 un montant total de 42 064,00 €, répartis de la façon suivante :

- 28 699,00 € de charges supplémentaires pour le CEN Auvergne, pris en charge par Riom Limagne et Volcans,
- 13 365,00 € pour les autres actions, pris en charge par le CEN Auvergne.

Le budget prévisionnel des actions de coopération mises en œuvre par Riom Limagne et Volcans n'a pas été évalué financièrement.

Cet avenant, comprenant 2 articles et 1 annexe, est établi en 2 exemplaires originaux.

Fait à Riom,

Le

Pour la communauté d'agglomération
Riom Limagne et Volcans,
le Président,

Pour le Conservatoire d'espaces
naturels Auvergne
la Présidente,

Frédéric BONNICHON

Eliane AUBERGER

Accusé de réception en préfecture 063-200070753-20240206-DELIB2024020619-DE Date de télétransmission : 15/02/2024 Date de réception préfecture : 15/02/2024
--

Annexe 1 Budget prévisionnel 2024 des actions de coopération entre Riom Limagne et Volcans et le CEN Auvergne

DETAIL DES OPERATIONS	Quantité*	Equivalent jours**	Coût unitaire en €	Actions prévues 2024 (budget prévisionnel)		Financement 2024	
				CEN Auvergne	Riom Limagne et Volcans	CEN Auvergne	Riom Limagne et Volcans
Gestion de l'Espace naturel sensible (ENS) de la Colline de Mirabel				24 589,00 €	- €	- €	24 589,00 €
Pilotage de la gestion de l'ENS					x		x
Mise en œuvre de la politique foncière					x		x
Mise à disposition des propriétés foncières du CEN au sein de l'ENS				x		x	
Mobilisation des bénévoles du CEN pour la gestion, la surveillance et le suivi de l'ENS				x		x	
Réactualisation du plan de gestion de l'ENS (action CS7)				5 420,00 €			5 420,00 €
Accompagnement des phases de validation et finalisation PG (expertise/projet)	35,00	5,00	95,00 €	3 325,00 €			
Option : conception d'un document de synthèse pour les acteurs du site et impression	1,00		2 095,00 €	2 095,00 €			
Travaux de gestion de l'ENS (actions IP1, IP2, IP8 et IP9)				11 644,00 €			11 644,00 €
Travaux de débroussaillage, petit entretien, entretien sentier (conduite travaux)	28,00	4,00	65,00 €	1 820,00 €			
Travaux de débroussaillage, petit entretien, entretien sentier (travaux)	179,00	25,57	45,00 €	8 055,00 €			
Organisation d'un chantier bénévole de nettoyage (expertise/projet)	14,00	2,00	95,00 €	1 330,00 €			
Frais de déplacement et frais divers	1,00		439,00 €	439,00 €			
Organisation de 3 animations auprès des usagers (action PA1)				765,00 €			765,00 €
Organisation des animations et conduite d'1 animation (expertise projet)	5,00	0,71	95,00 €	475,00 €			
Sous-traitance de 2 animations	1,00		280,00 €	280,00 €			
Frais de déplacement	1,00		10,00 €	10,00 €			
Organisation de 6 animations auprès des scolaires (action PA2)				2 675,00 €			2 675,00 €
Préparation et conduite des animations (animation)	40,00	5,71	65,00 €	2 600,00 €			
Frais de déplacement	1,00		75,00 €	75,00 €			
Réalisation des contenus pour l'aménagement de 3 panneaux d'entrée sur l'ENS				4 085,00 €			4 085,00 €
Conception et rédaction contenus, recherche illustrations (expertise/projet)	18,00	2,57	95,00 €	1 710,00 €			
Mise en page des panneaux (expertise/projet)	25,00	3,57	95,00 €	2 375,00 €			
Animations et gestion autour de la Maison de la nature et de l'environnement (MNE)				8 045,00 €	- €	8 045,00 €	- €
Pilotage de l'aménagement de la MNE					x		x
Accompagnement de l'aménagement de la MNE				1 330,00 €		1 330,00 €	
Contribution à la réflexion prospective sur l'aménagement de la MNE	14,00	2,00	95,00 €	1 330,00 €			
Actions de gestion des milieux naturels autour de la MNE				2 915,00 €		2 915,00 €	
Fauche des prairies (conduite travaux)	9,00	1,29	65,00 €	585,00 €			
Fauche des prairies (travaux)	18,00	2,57	45,00 €	810,00 €			
Entretien verger (expertise/projet)	16,00	2,29	95,00 €	1 520,00 €			
Organisation et animation de quatre conférences grand public durant 2024				3 800,00 €		3 800,00 €	
Préparation et animation de quatre conférences (expertise/projet)	40,00	5,71	95,00 €	3 800,00 €			
Relais d'information de ces animations				x	x	x	x
Accompagnement du Pays d'art et d'histoire				1 450,00 €	- €	- €	1 450,00 €
Organisation de 2 animations grand public sur les Sagnes de Pulvrières et le val de Morge*				1 450,00 €			1 450,00 €
Préparation et conduite de 2 animations (expertise/projet)	15,00	2,14	95,00 €	1 425,00 €			
Frais de déplacement	1,00		25,00 €	25,00 €			
Accompagnement à la mise en valeur des voies douces				1 330,00 €	- €	- €	1 330,00 €
Appui à l'élaboration de panneaux sur le thème de la biodiversité le long de la Coulée verte				1 330,00 €			1 330,00 €
Rédaction de contenu et proposition d'illustrations	14,00	2,00	95,00 €	1 330,00 €			
Coopération pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité sur les zones d'activité (action TEN)				2 660,00 €	- €	1 330,00 €	1 330,00 €
Elaboration d'un projet expérimental 2025 d'aménagement et de gestion différenciée sur une ZAC				2 660,00 €		1 330,00 €	1 330,00 €
Conception du projet (expertise/projet)	28,00	4,00	95,00 €	2 660,00 €			
Co-construction du projet					x		
Coopération et appui technique du CEN Auvergne sur les zones humides du territoire Riom Limagne et Volcans (action TEN)				1 995,00 €	- €	1 995,00 €	- €
Contribution à l'élaboration d'une proposition en faveur des zones humides dans la 2nde phase du Contrat territorial				1 995,00 €		1 995,00 €	
Expertise technique (expertise/projet)	21,00	3,00	95,00 €	1 995,00 €			
Préservation et valorisation du territoire Riom Limagne et Volcans				1 995,00 €	- €	1 995,00 €	- €
Contribution aux politiques publiques de Riom Limagne et Volcans en faveur de la biodiversité et de la ressource en eau				1 995,00 €		1 995,00 €	
Participation et contribution aux comités de pilotage et réunions (expertise/projet) (ENS de l'Etang grand,...)	21,00	3,00	95,00 €	1 995,00 €			
TOTAL PREVISIONNEL GENERAL 2024				42 064,00 €	- €	13 365,00 €	28 699,00 €

* Temps de travail = valorisé en heures

** Journées de 7 heures

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20240206-DELIB2024020619-DE
Date de télétransmission : 15/02/2024
Date de réception préfecture : 15/02/2024